



ARRETE N° 2026 – 03
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Place de Stationnement
Rue de la République n° 4
SARL ALBAT
Du Lundi 12 Janvier 2026
Au Mercredi 14 Janvier 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la SARL Albat – ZAC de la Vierge – 130, rue de la Vierge – 14590 Moyaux, afin de réserver 1 place de stationnement, rue de la République, devant le n° 4, dans le cadre de travaux de peinture, Rue du Dauphin, au n° 9-11, Du Lundi 12 Janvier 2026, au Mercredi 14 Janvier 2026, de 8h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La SARL ALBAT est autorisée à réserver 1 place de stationnement (véhicule : FZ-186-KW), rue de la République, devant le n° 4, dans le cadre de travaux de peinture, Rue du Dauphin, au n° 9-11, Du LUNDI 12 JANVIER 2026 au MERCREDI 14 JANVIER 2026, de 8H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Rue de la République, sur 1 place de stationnement devant le n° 4, et réservé à la Société intervenante, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter l'intervention.

Un arrêt minute est autorisé devant le 9-11, rue du Dauphin, le temps du déchargement et chargement des outils, matériaux.

ARTICLE 3 : La mise en place de panneaux réglementaires, avec affichage du présent Arrêté, sera effectuée par la Société Intervenante.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 9 Janvier 2026
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

